



COMMISSION LOGEMENT ET CADRE DE VIE

La Lettre



n°3 mars 2024

Gouvernement de Gabriel Attal

Dans les domaines qui nous concernent, sont nommés ministres délégués : Guillaume Kasbarian chargé du logement, Patrice Vergriete chargé du transport, Dominique Faure chargée des collectivités territoriales et de la ruralité et secrétaires d'État : Marina Ferrari chargée du numérique, Sabrina Agresti-Roubache chargée de la ville. [Liste sur le site du gouvernement.](#)

Il est compliqué de trier dans toutes les informations qui nous arrivent depuis cette date. Les choses bougent très vite et pas toujours dans le bon sens. Pour exemple, la mise en cause de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) lors du discours de politique générale du Premier ministre le 30 janvier 2024. Il souhaite intégrer les logements dits « intermédiaires » dans les décomptes de 25 % de logement social. Les loyers de ce type de logement sont totalement inaccessibles à plus de 95 % des ménages demandeurs de logement social. [Le communiqué de presse de la CFDT.](#)

MaPrimRenov' victime des économies budgétaires

Le gouvernement va réduire son financement d'un milliard d'euros pour participer au « refroidissement de la machine budgétaire ». [MaPrimeRénov'](#) est l'une des politiques publiques qui pâtira du plan d'économies de 10 milliards d'euros annoncé le 18 février 2024 par Bruno Le Maire : une économie d'un milliard d'euros, sur les 1,6 milliard d'euros qui ont été inscrits et votés dans la loi de finances 2025.

Les acteurs de l'habitat au sens large, Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM), Solidaires pour l'habitat (SOLIHA), etc., dénoncent cette coupe franche. Ce manque de financement va entraîner une baisse des rénovations. La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) et la Fédération française du bâtiment (FFB) ont dénoncé auprès du ministère trop de lourdeurs administratives. La certification RGE, entre autre, risque d'être assouplie. Nous allons suivre ce sujet de très près.

Les règles des passoires énergétiques vont évoluer

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, promet un « choc de la simplification du logement ». Il a annoncé le 12 février une révision du calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les logements de petites surfaces.

Pour rappel, la loi Climat et Résilience impliquait l'interdiction de la location des logements les plus énergivores, c'est-à-dire classé G à partir du 1^{er} janvier 2025. A ce jour, environ 6,3 % du parc sont concernés soit 1,9 millions de logements.

Un arrêté est en préparation pour permettre, dès le 1^{er} juillet, à 140 000 logements de moins de 40 m² de sortir « de la catégorie des passoires énergétiques ». Il y aurait un biais dans le calcul de la DPE lié à la part d'eau chaude sanitaire. Bref, quand un souci se présente, il suffit de changer le thermomètre.

Bail'rénov en expérimentation

[Bail'rénov](#) est expérimenté dans 16 départements depuis décembre 2023., S'y sont rajoutés 11 départements à compter du 5 février 2024. L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en septembre 2024. Il s'agit de sensibiliser et d'informer les locataires et les propriétaires bailleurs afin d'améliorer la performance énergétique des logements locatifs et à lutter contre la précarité énergétique.

Les conseils sont gratuits et actualisés sur la rénovation et la performance des logements. Cette opération regroupe sept fédérations, entreprises et associations parmi lesquelles l'Agence nationale d'information pour le Logement (Anil), Habitat et humanisme, Soliha, l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI).